

# Les infos

Vendredi 22 mars 2013



## ACCORD EMPLOI

Les syndicats ont rencontré la Direction le 21 pour fixer le prochain calendrier de négociations. Alors que beaucoup s'interrogent sur les conséquences de l'accord emploi, les « décrets d'application » ne devraient plus tarder. Une première réunion de la commission de suivi et d'interprétation va se tenir le 3 avril afin de valider les divers documents, instructions, notes et modèles pour bénéficier des différentes mesures, et les précisions sur la mise en place du nouveau processus de mobilité dans les services centraux par l'intermédiaire du « CMM », le campus métiers mobilité. Concernant la **majoration de l'indemnité de départ**, un avenant à l'accord va préciser les conditions de son obtention, qui sera étendue à tous ceux qui optent pour un départ entre le 1/07/13 et le 1/07/14. Par ailleurs, un avenant à l'accord RTT va permettre d'investir son CET dans le PERCO prochainement.

## MIKADO, UN OS DANS LA SOUPE

Mandé promptement en remplacement de son prédécesseur remercié en 24 heures, le nouveau Président du CHSCT des Tours SG, Jean Luc Culot, n'a pas réussi à éviter le dernier écueil à franchir pour démarrer l'opération de transfert de 211 emplois à Accenture. Le CHSCT a voté une délibération qui interdit à la Direction de poursuivre le processus et mandate une expertise, et qui lui interdit également

de s'affranchir de la loi en tentant d'imposer aux récalcitrants des missions chez Accenture pour pallier au manque de volontaires qui se profile. Conséquence de cette résolution, si la Direction tente de passer en force, elle court le risque que le juge confirme l'interdiction avec un bonus pour violation de la loi. La réunion elle-même a atteint un rare niveau de tension, illustrant la fébrilité des promoteurs du projet, le tout nouveau Président cherchant à tout prix d'obtenir le vote libérateur que le CHSCT lui a refusé. Mauvais joueur et bon soldat, il a conclu par une déclaration affirmant, seul, envers et contre tous, que « le CHSCT a été valablement consulté ». Les masques tombent lorsque la représentation du personnel sert à autre chose qu'à se plier aux décisions de la Direction.

## REMERCIEMENTS

L'usage est habituellement de remercier les électeurs après un succès comme celui de la liste CGT présentée au renouvellement du CE et des DP de Grenoble, passée de 10 à 54% dans son collège, voilà qui est fait. Nous remercierons également la Direction locale qui a bien contribué à ce résultat en poursuivant littéralement nos candidats, démontrant, a contrario, quelle liste serait le contre pouvoir le plus efficace pour les 3 prochaines années.

## PAN SUR LE BEC

En cette période d'objectifs, on rappellera utilement que certaines obligations ne sont pas « aménageables » : l'obligation d'être SMART, c'est-à-dire mesurable sur une base objective par le salarié, et le nombre plafonné d'objectifs notamment. On apprécie d'autant plus le très clair rappel à l'ordre du DCPD de la DEC de Bordeaux, la plus importante de France, formulé à la demande de la CGT locale. Délicate attention, il a joint à son rappel l'instruction 13672 pour que les destinataires ne puissent s'abriter derrière son ignorance.



le trait de la semaine

CGT Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr  
Internet : [www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/](http://www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/)  
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT